



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Bulletin interne de l'Association

n°5/2019 - Novembre

Agenda :

- 7/12 : **Mobilisation pour le maintien de la ligne de train Nice - Cuneo** (pour les horaires et lieux de rassemblement, voir : <https://docs.google.com/document/d/17hm4K1SFhzbkC79sjzM07YX5EcWfMlsjIaUgl1z3mmg/edit>)
- 9/12 à 18h: **Présentation publique des 3 Projets Climat-Air-Energie de Quartier** au Narev's Hotel (Rue Lorédan-Larcher à Menton)
- 4/4/2020 : **AG de l'ASPONA** (date à confirmer)
- Du 12 au 15/6/2020: **Congrès mondial de la Nature (UICN)** à Marseille (Parc Chanot) - Découverte de multiples initiatives menées dans le monde entier sur les paysages, l'eau douce, les océans, le changement climatique, le droit et la gouvernance, les systèmes économiques et financiers, le savoir-innovation et la technologie. Tarif : 40 euros – Le Forum « off » sera gratuit



Priorité aux piétons !

Loin d'être banale, cette injonction mérite d'être rappelée à tous ceux qui décident de l'aménagement de l'espace public, élus, responsables administratifs, bureaux d'études et consultants.

C'est le 1^{er} message qui ressort du diagnostic mené par les groupes d'habitants des 3 quartiers (Bas Borrigo, Annonciade et Val du Gorbio). Ils ont fait un triste constat : trottoirs inexistants, absence de marquage sur la chaussée dans les rues étroites, trottoirs réduits systématiquement pour créer des places de stationnement et rarement surbaissés pour les personnes à mobilité réduite ou placés de manière erratique, trop peu de 'plateaux traversants', pourtant si efficaces pour ralentir la vitesse des véhicules, chantiers s'éternisant, absence de concertation avec les habitants ...

*Or, si l'on veut **réduire nos émissions de gaz à effet de serre et respirer un air de qualité**, sans avoir à dépenser un centime, **la marche** est la meilleure solution. C'est aussi une manière plus saine de vivre la ville méditerranéenne, en profitant de ses places ombragées, ses petites rues bien ventilées et de son centre-ville compact. Non, il n'y a pas que des touristes pour se promener sur le bord de mer, il y a aussi des habitants permanents, jeunes et vieux, qui entendent se déplacer partout en toute sérénité.* NN

Objectif Train de Nuit (OTN)

L'ASPONA soutient l'initiative prise de l'association européenne OTN (opérateurs, syndicats, associations, élus) qui entend démontrer qu'une alternative à l'avion sur des parcours de longue distance voyageurs/fret est possible et rentable. Elle permettrait, par exemple, de pérenniser la ligne Nice-Vintimille-Limone-Coni en tant que maillon essentiel d'un trajet Riviera-Suisse-Allemagne et au-delà. Les clients sont demandeurs. La compagnie ferroviaire autrichienne ÖBB, leader européen des trains de nuit, a enregistré une croissance des ventes de billets de 11% pour 2019, le premier prix des places assises étant à 19 euros. NN

« Côté ville » à RCM : la démesure d'un projet immobilier

Alertée par un collectif de riverains, l'ASPONA a demandé à la mairie de revoir le permis de construire délivré pour un projet de 33 logements dans la rue des citronniers, disproportionné à plus d'un titre, dans ce quartier de petites maisons avec des jardins. Plusieurs irrégularités ressortent du dossier et sont susceptibles de nourrir un dossier contentieux. Conserver des « puits de carbone » et des sols filtrants constitue la meilleure parade aux effets du dérèglement climatique en cours. MJ

Nouvelle réglementation des mouillages sur les côtes maralpines

Des groupes de travail ont été réunis le 12/11 par le pôle Mer de la Préfecture en vue de valider l'arrêté relatif à la réglementation des mouillages en 06. Le nouveau zonage, qui ne concerne que les navires de plus de 20 m, devrait être établi à la limite inférieure de l'herbier à posidonies, plus une zone tampon de 100 m. Ce point a été fortement contesté par les professionnels du yachting. Une nouvelle réunion est prévue en janvier pour entériner la carte afin de la soumettre aux commissions nautiques locales début février et entrer en vigueur en début de saison 2020.

Pour la Baie de Menton, le principal problème résulte de la proposition de la CARF de délimiter un périmètre de mouillage pour les 20 - 45 m au droit de la digue sud du port de Menton au nord d'une prairie de cymodocées. L'ASPONA a fait part de ses réserves s'agissant de la dimension et de la localisation de ce nouveau périmètre qui dérogerait à la règle générale maintenant établie pour le mouillage des bateaux de plus de 20 m. Surtout, dans ce secteur, la reconquête de l'herbier est envisageable vu son bon état de conservation et la présence de résurgences d'eau douce.



En Baie de Roquebrune, le point de désaccord porte sur la pérennisation des deux bouées d'amarrage des barges Eiffage au-delà de 2022, fin du chantier de l'extension en mer de Monaco. A noter également que le pôle Mer propose de passer sur des points plus sûrs juridiquement que l'isobathe 30 m en Baie de Roquebrune et de 20 m en Baie de Menton et Carnolès et d'établir des positions en surface, par grands segments. Ces délimitations seront intégrées dans les cartes SHOM et les mises à jour GPS. FL

L'ASPONA est attristée par **la disparition en octobre de Patrice Francour**, professeur de biologie marine à l'université de Nice et artisan du développement du laboratoire Ecomers labellisé par le CNRS dont il fut directeur. Compétent et généreux, il n'hésitait pas à répondre à nos sollicitations. Indisponible pour notre débat d'octobre 2018 sur les aménagements littoraux de la baie Ouest de Menton, il avait proposé d'enregistrer une vidéo (voir bulletin n°5/2018 et version complète en ligne : www.aspona.org/pdf/Interview%20Patrice%20Francour.pdf). Il insistait sur la nécessité de disposer préalablement à tout aménagement littoral d'études courantologiques fines pour comprendre l'hydrodynamisme marin et les différents processus qui y sont liés, comme les mouvements sédimentaires. Il rappelait aussi le rôle essentiel joué par les posidonies dans l'absorption de la houle et l'intérêt de prévoir des structures d'endiguage poreuses permettant une reconquête du milieu marin par la flore et la faune. FL

Après l'allée de Namur et l'avenue de Verdun, la série noire continue pour les arbres à Menton ?

Certes, on doit parfois abattre des arbres malades, mais pas en profiter pour créer de nouvelles places de parking. Replanter deux nouveaux arbres pour un supprimé, c'est la règle de la Commission nationale des sites. Il faut la respecter !

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande